

# MONTAILLEUR ACTUALITÉS

Décembre 2022

## VŒUX DU MAIRE

Ce bulletin d'actualités vous présentera un aperçu du travail mené par votre Equipe Municipale cette année afin de dynamiser Montailleur et faciliter votre quotidien dans un cadre le plus agréable possible.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous à l'occasion des Vœux de la Mairie, samedi 7 janvier à 17 heures, pour commencer cette nouvelle année dans la joie et la bonne humeur.

## INAUGURATION DU CHEF-LIEU

Enfin l'inauguration tant attendue et plusieurs fois reportée pour les raisons sanitaires, a comblé toutes nos attentes de retrouvailles et de convivialité autour de cette nouvelle place.

C'est ainsi qu'en cette fin de matinée du 17 septembre, le rendez-vous était donné, la place se remplissait de nos concitoyens, chacun des hameaux de notre commune était représenté. Discours, apéritif suivi d'un repas servis sous chapiteaux, animations, musique, jeux pour les enfants, Tout y était. L'ambiance était joyeuse et festive et nous avons pu constater que cet espace conçu pour accueillir et rassembler avait tout son sens.



## DENEIGEMENT

**QUE DOIT DENEIGER LA MAIRIE ?** La Commune déneige 14 km de voiries communales. En sachant que la durée de déneigement peut varier de 5 à 7 heures, en fonction des contraintes de la voirie et surtout des encombrements créés par des négligences, nous vous remercions de prendre en compte ces recommandations suivantes :

- 1/ Avant l'hiver, équiper vos véhicules des équipements obligatoires, afin de ne pas bloquer la circulation et notamment les engins de déneigement.
- 2/ Ne pas stationner sur la voie publique et déplacer votre véhicule garé sur les parkings publics pour permettre leurs déneigements.
- 3/ Elaguer les haies et les arbres de votre propriété limitrophes aux routes. Ces zones ombragées créent du verglas. Les branches ploquant sous le poids de la neige entravent la chaussée et régulièrement provoquent des dommages sur l'engin de déneigement (gyrophares, rétroviseurs...).
- 4/ Chacun doit dégager la voirie de la neige tombée de sa propriété (toiture, arbres...), *sans la remettre sur la voirie !*
- 5/ Le passage des engins génère obligatoirement des bourrelets de neige. Il appartient au propriétaire et non à la commune de dégager son accès, *sans remettre la neige sur la voirie !*

**SALAGE :** Du pouzzolane et du sel sont systématiquement étalés sur les plaques de verglas. Le salage est inefficace et à éviter en cas de fortes gelées par des températures inférieures à -6.

Le déneigement des voies, impasses et chemins privés ne relève pas de la compétence communale. Chacun fait son possible pour que le service de déneigement soit le meilleur possible.

Merci de rester courtois envers le personnel communal tant technique qu'administratif.  
N'oubliez pas que l'engin de déneigement est prioritaire.

En vous remerciant de votre attention et compréhension.

## ECLAIRAGE PUBLIC



Dès le printemps 2023, le projet de rénovation de l'éclairage public démarrera. Ce projet, abordé à la fin du précédent mandat et mis en veille suite aux contraintes de la crise sanitaire, va enfin voir le jour.

Il consistera en une rénovation et une modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de notre commune :

- remplacement des ampoules classiques par des éclairages leds basse consommation,
- remplacement des structures de certains lampadaires,
- renouvellement des armoires électriques,
- calage des plages horaires de l'allumage,
- installation de 6 nouveaux lampadaires dont 3 solaires sur des zones récemment urbanisées : Montailloset, Pré Barbier, secteur de La Tour.

Ce projet, outre le fait d'apporter une sécurité supplémentaire pour tous les usagers (piétons, écoliers, vélos, automobilistes), répondra à la crise énergétique que nous subissons actuellement.

Cette rénovation contribuera aussi à :

- baisser les consommations d'environ 75 %,
- réduire les pollutions lumineuses dont celles de l'impact sur la biodiversité.

Nous réfléchissons à une extinction de l'éclairage la nuit sur des créneaux horaires qui restent à définir.

Investissement : 160 000 €

## LES BASSINS



Dans la continuité de la rénovation du petit patrimoine, (les bassins de l'Epigny, du Villard, la restauration de la chapelle Saint Michel ont bénéficié de ce programme), il est prévu de continuer l'embellissement de ces traces du passé : restaurer le bassin du Château et la réfection du bassin de La Côte.

Le bassin du Château nécessitera qu'une reprise partielle de sa structure et la réfection complète de sa couverture. Ces travaux feront l'objet d'une « corvée » municipale au printemps 2023.

Pour le bassin de la Côte, une réfection complète s'avère nécessaire. Nous ferons appel comme précédemment aux élèves du Lycée du Grand Arc qui, encadrés de leur professeur et dans le cadre de leur programme scolaire, réaliseront les plans, la taille des bois, la pose de la structure bois sur place.

## SECURISATION DES ACCES AUX ABRI BUS



Dans la continuité de nos actions de sécurisation des accès aux abris bus, le Conseil Municipal s'est concentré sur les abords des abris bus de Fournieux, de l'Epigny et de Montailloset.

En collaboration avec le Département, des bandes rugueuses ont été installées afin d'inciter les conducteurs à ralentir par les effets visuels, sonores et vibrants.

Par ailleurs, des cheminements et passages piétons ont été aménagés : balises, radars pédagogiques et feux clignotants contribuent à la prudence et au contrôle de la vitesse, maintenant limitée à 70 Km/h.

Le résultat de ces aménagements s'avère efficace. Le montant de ces travaux est de 40 500 € HT subventionnés en partie par l'Etat et le Département.

## EQUIPEMENTS SPORTIFS

### CITY PARK

Le projet d'aménagement du City Park suit son cours.

Situé à la sortie du Chef lieu en direction du Pré Barbier, cette structure sera destinée aux ados et pré ados. Elle sera constituée d'un terrain de jeux collectifs (foot, handball, basket, ...), d'une piste de cross pour les vélos et d'un circuit promenade. Un cheminement piétons sécurisé longera cet équipement. Le projet devrait démarrer au printemps de l'année 2023 selon l'avancement des attributions des subventions.



### REPRISE DU STADE GRESY /MONTAILLEUR dit MANZONI

Depuis Novembre 2016, la communauté d'agglomération ARLYSERE reconnaissait l'intérêt communautaire des équipements sportifs et culturels de l'ensemble de son territoire et en assurait son entretien et sa gestion dont le stade Grésy-Montailleux dit stade Manzoni.

Cependant, il s'avère que la gestion des plannings, les relations avec les associations, les établissements scolaires et les interactions avec les activités festives locales doivent s'effectuer au plus près des usagers.

Par ailleurs, des prestations techniques particulières sont parfois nécessaires.

Les équipes techniques des communes des équipements transférés disposent du personnel et du matériel adapté et leur intervention présente un intérêt mutuel pour la bonne organisation des services. Il apparaît donc évident que la gestion et l'entretien de ces équipements reviennent aux communes à proximité.

Ainsi, par délibération en date du 22 septembre 2022, le Conseil Communautaire de la CA Arlysère a approuvé la modification de l'article 4-2 de l'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle : « La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels » et le transfert des équipements sportifs aux Communes à compter du 1er janvier 2023

Un groupe de travail composé de conseillers de Grésy et Montailleux s'est constitué pour la mise en place de l'organisation commune de la gestion de ce stade et réfléchir à des projets d'activités qui puissent fédérer et attirer toutes générations.



## LE PROGRAMME MOBY

Le programme MOBY accompagne la mise en place de Plans de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES), qui a pour but de favoriser tous déplacements piétons, vélo et trottinette en sécurité pour l'accès aux écoles, et par là même diminuer l'empreinte carbone.

Ce programme a été démarré le 25 mars 2022 et prendra fin en mars 2024. Un diagnostic a eu lieu entre avril et mai 2022. L'enquête a révélé que 61% des familles se rendaient à l'école en voiture, 21% à pied, 9% en car scolaire et 9% à vélo.

Il est proposé pour les secteurs de Montailleux des aménagements complémentaires :

- rajouter 2 arrêts du car scolaire à Fournieux et à l'Epigny afin d'éviter aux parents le trajet jusqu'à l'école de Montailleux,
- autoriser le double sens de circulation aux vélos dans l'allée des platanes,
- réaliser un cheminement doux (Chemin des Censes) reliant le hameau de Montailloset au Chef-lieu afin d'éviter d'emprunter la RD201,
- passage à gué sur le ruisseau de Fournieux pour passer en toute saison entre Saint-Vital et Montailleux pour rejoindre les hameaux de la Chagne.



Le défi des écoliers organisé par Arlysère, en lien avec Moby a été réalisé le 14 octobre 2022. Il récompense la meilleure école en écomobilité. 7 écoles ont participé dont l'école du regroupement pédagogique Montailleux/Saint Vital. 46 enfants sur 54 sont venus à pied, à vélo ou en bus scolaire.

Les élèves de l'école du RPI Montailleux/Saint-Vital s'étaient mobilisés pour abandonner la voiture individuelle le temps d'une journée au profit des transports doux : marche, vélo, trottinette, covoiturage et transport scolaire.

Avec 85 % des enfants venus en transport doux, l'école remporte le défi dans la catégorie des écoles élémentaires !!

Ce lundi 28 novembre, Stéphane Piquier (Service transport à Arlysère) et Blandine Robet (Agence écomobilité) sont venus remettre le prix aux élèves de l'école. Le maire Serge Dal Bianco était bien sûr présent pour féliciter les élèves et l'équipe enseignante.

6 autres écoles ont également été récompensées par un trophée en bois réalisé par l'entreprise I Feel Wood d'Albertville, ainsi qu'un diplôme et une carte de 200 € à dépenser chez Décathlon en matériel de sport pour l'école.

Bravo à tous les élèves ainsi qu'à leurs parents d'avoir joué le jeu ! Rendez vous l'année prochaine pour la deuxième édition !

## INFORMATIONS DIVERSES

- Vœux du maire : 7 janvier 2023 à 17h00
- Repas des Aînés : 4 février 2023
- Le centre de première intervention des sapeurs pompiers de Gréssy/Montailleux recherche des sapeurs pompiers volontaires pour compléter ses effectifs. Tél : 06 16 78 13 49

[www.montailleux.fr](http://www.montailleux.fr)

[mairie@montailleux.fr](mailto:mairie@montailleux.fr)

Mairie : 04 79 31 44 56

Arlysère Eau et assainissement : 04 79 37 14 34

Arlysère accueil : 04 79 10 48 48

